



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 51808

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'indemnité forfaitaire de déplacement des masseurs-kinésithérapeutes. En effet, celle-ci est actuellement de 2 ou 4 euros le déplacement ce qui apparaît clairement insuffisant compte tenu du l'usure du véhicule, du prix de l'essence, du temps passé dans la circulation et du prix du stationnement. Afin de maintenir des soins à domicile, une revalorisation de l'indemnité forfaitaire de déplacement apparaît donc indispensable.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51808

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2209

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)